

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

Appel à propositions**L'Institut BEI propose une nouvelle bourse EIBURS au titre de son programme de la connaissance**

(2021/C 383/06)

Le programme de la connaissance de l'Institut BEI achemine ses subventions de recherche par divers canaux, dont :

— **EIBURS**, le programme de parrainage de la **BEI** en faveur de la recherche universitaire.

EIBURS accorde des subventions à des facultés ou à des centres de recherche associés à des universités, dans l'Union européenne ou dans les pays candidats et candidats potentiels, qui travaillent sur des thèmes de recherche revêtant un intérêt majeur pour la BEI. D'un montant maximum de 100 000 euros par an sur une période de trois ans, les bourses de parrainage **EIBURS** sont accordées, à l'issue d'une procédure de sélection des candidats intéressés, à des facultés ou à des centres de recherche universitaires dont le savoir-faire est reconnu dans le domaine sélectionné par la Banque. Les propositions retenues doivent déboucher sur un éventail de résultats qui feront l'objet d'une convention contractuelle avec la Banque.

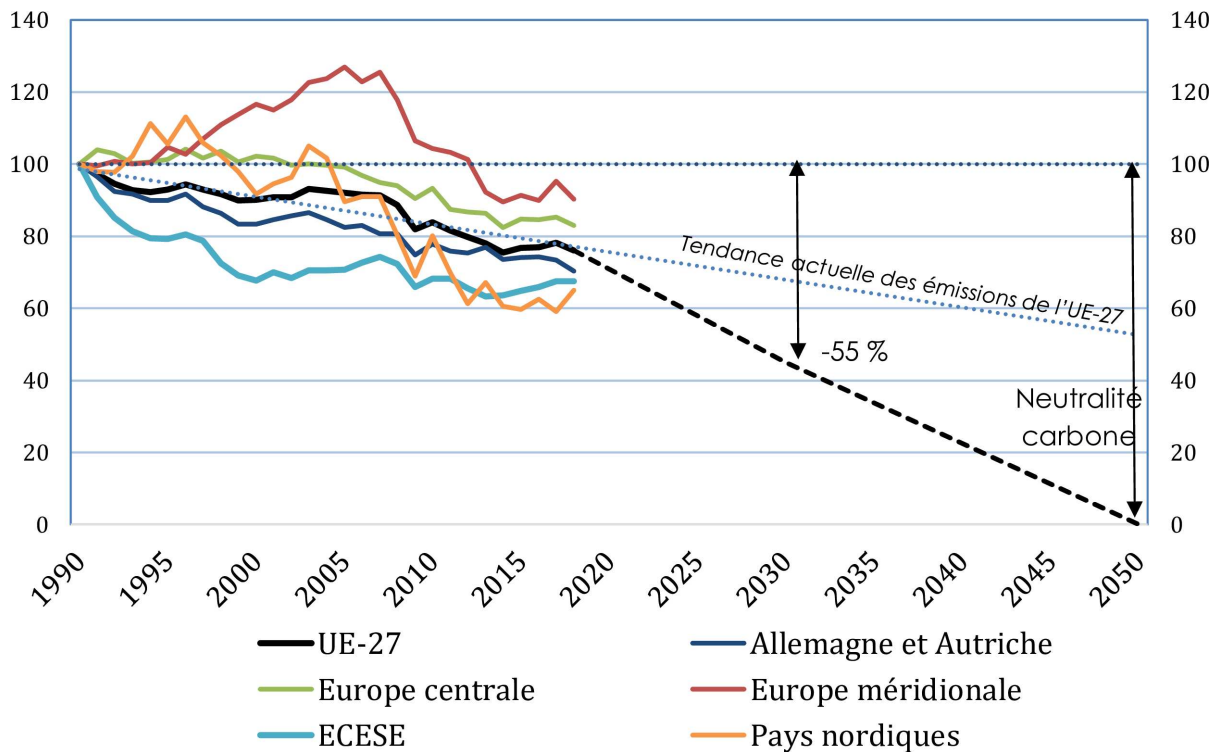
Pour l'année scolaire 2021-2022, le programme **EIBURS** lance un appel à propositions sur le nouveau sujet de recherche suivant :

« Le secteur européen des technologies propres, le pacte vert pour l'Europe et la demande de fonds propres des PME »

1. Informations générales

En approuvant l'accord de Paris de 2015 sur les changements climatiques, l'Union européenne s'est engagée à faire évoluer son économie vers un avenir zéro carbone, en visant la neutralité climatique totale d'ici à 2050 (objectifs climatiques de l'UE), dans le cadre du pacte vert pour l'Europe. En 2020, le pacte vert a été approuvé par le Parlement européen et le Conseil, confirmant ainsi l'objectif intermédiaire d'une réduction d'au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030 (Commission européenne, 2020). L'utilisation de combustibles fossiles pour la production d'énergie est la cause profonde du réchauffement climatique. En conséquence, une refonte complète du système énergétique européen est un élément essentiel du pacte vert pour l'Europe. Les investissements dans l'énergie nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de 55 % sont estimés à 400 milliards d'euros par an sur la période 2021-2030.

Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et du pacte vert dans l'Europe des Vingt-sept



Le rôle des petites et moyennes entreprises (PME) pour faciliter la transition de l'Europe vers la neutralité carbone prend diverses formes. D'une part, les PME, comme les autres consommateurs d'énergie, devraient investir massivement dans l'amélioration de l'efficacité énergétique et la production à petite échelle d'énergie renouvelable. Ces investissements seront liés, entre autres, à la modernisation de leur parc immobilier ou à un taux accru de remplacement du stock de capital, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité énergétique des procédés de production industrielle.

D'autre part, les PME, locomotives de l'innovation, joueront un rôle important dans le développement de technologies diffusantes qui faciliteront la transition de l'Europe vers la neutralité climatique. Par exemple, l'évolution des technologies d'atténuation joue un rôle important dans la réduction des coûts marginaux de dépollution et dans l'accélération de la transition climatique en Europe. Les entreprises des technologies propres peuvent jouer un rôle déterminant dans la mise en place de solutions innovantes pour atteindre l'objectif de l'Union européenne de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050.

2. Objectifs

Ce projet de recherche vise à améliorer notre compréhension du secteur européen des technologies propres. Il entend examiner comment les entreprises des technologies propres contribuent à la réalisation des objectifs politiques de l'UE et ce que les décideurs peuvent faire pour encourager un écosystème sain. Enfin, il étudie les répercussions du pacte vert pour l'Europe sur la demande de fonds propres des PME.

3. Méthodologie

Les chercheurs sont invités à soumettre une proposition qui présente une stratégie pour aborder les socles de recherche suivants :

A. *Une cartographie complète du secteur européen des technologies propres*, en mettant particulièrement l'accent sur l'objectif d'atténuation qui est au cœur du pacte vert pour l'Europe. Dans la réalisation de cette cartographie, les chercheurs sont fortement encouragés à mettre en évidence des techniques de visualisation innovantes. Éléments essentiels à couvrir :

- construction d'une topologie des entreprises des technologies propres, dans laquelle les chercheurs sont invités à aller au-delà de l'objectif climatique et à couvrir tous les aspects du pacte vert pour l'Europe ;

- examen des défaillances des méthodes de classification existantes, telles que la nomenclature statistique des activités économiques NACE et la taxinomie des investissements durables dans l'UE, comme base d'identification des entreprises actives dans la mise au point de technologies propres ;
 - aperçu de l'évolution historique et de la taille actuelle du secteur des technologies propres dans l'UE ;
 - analyse de la répartition géographique des entreprises du secteur européen des technologies propres, en se concentrant, entre autres, sur la dynamique du développement géographique du secteur au fil du temps ;
 - mise en évidence du rôle de la transition numérique des PME.
- B. *Une analyse des liens de causalité de l'impact environnemental de l'activité entrepreneuriale des PME dans le domaine des technologies propres.* Les chercheurs sont invités à proposer une méthodologie visant à établir une relation de cause à effet entre l'activité entrepreneuriale des PME de l'UE (par exemple, le brevetage des innovations en matière de technologies propres, les investissements en capital-risque dans les technologies propres, les jeunes pousses du secteur des technologies propres, etc.) et les principaux indicateurs de résultat (PIR) en matière d'environnement qui sont au cœur du pacte vert pour l'Europe.
- C. *Une analyse des liens de causalité qui vise à identifier les facteurs favorisant le développement d'un écosystème de technologies propres, en mettant l'accent sur l'aspect du financement en fonds propres.* Sur la base des conclusions tirées du premier socle de recherche, les chercheurs sont invités à proposer une méthodologie empirique qui vise à définir les outils stratégiques qui jouent un rôle essentiel dans le développement des écosystèmes locaux de technologies propres. Il convient d'accorder une attention particulière à l'aspect du financement en fonds propres.
- D. *Une enquête sur les répercussions du pacte vert pour l'Europe sur la demande de fonds propres des PME sur la période 2020-2030.* S'appuyant sur les conclusions dégagées du premier, du deuxième et du troisième socle de recherche, le dernier socle du projet vise à déterminer les domaines des technologies propres et zones géographiques où les modifications réglementaires en cours liées au pacte vert pour l'Europe devraient entraîner une hausse de la demande en fonds propres. Les chercheurs sont également invités à proposer une méthodologie qui vise à quantifier la demande implicite de fonds propres.

4. **Éléments livrables**

Éléments livrables attendus

- A. Un rapport ou article présentant une typologie des entreprises européennes des technologies propres et une cartographie de ce secteur dans l'UE.
- B. Un rapport ou article qui met en avant la méthodologie et les résultats de l'analyse qui vise à quantifier la relation entre l'activité des entreprises des technologies propres et les principaux indicateurs de résultat (PIR) en matière d'environnement, qui sont au cœur du pacte vert pour l'Europe.
- C. Un rapport ou article qui met en avant la méthodologie et les résultats de l'analyse qui vise à définir les facteurs déterminants du développement des écosystèmes locaux des technologies propres.
- D. Un rapport ou article qui met en avant la méthodologie et les résultats de l'analyse qui quantifie la demande de fonds propres verts des PME au cours de la décennie 2020-2030.

Si jugée préférable, la fusion de deux éléments livrables (ou plus) en un rapport ou article unique pourra être discutée.

Les propositions devront être rédigées en langue anglaise et déposées, au plus tard, pour le 15 novembre 2021 à minuit (heure d'Europe centrale). Les propositions soumises après cette date ne seront pas prises en considération. Les dossiers seront adressés par courriel à :

Events.EIBInstitute@eib.org

Pour plus de renseignements sur la procédure de sélection du programme EIBURS et sur l'Institut BEI, veuillez consulter la page : <http://institute.eib.org/>
